

# Informations importantes pour les parents

Ce document résume les règles essentielles concernant les frais scolaires.

## CE QUE L'ÉCOLE DOIT FOURNIR GRATUITEMENT



L'école doit fournir :

- un **journal de classe**
- tout le **matériel utilisé en classe** : cahiers, crayons, marqueurs, papier, ciseaux, matériel de bricolage...

**Vous ne devez rien payer pour ce matériel.**

## FRAIS QUE L'ÉCOLE PEUT DEMANDER



L'école peut demander une participation uniquement pour :

- les **cours de natation** (entrée et déplacements compris)
- les **activités culturelles** ou **sportives** d'un jour (déplacements compris)
- les **séjours pédagogiques** avec nuitées (déplacements compris)

## AUTRES FRAIS



Certains services peuvent être payants :

- le **temps de midi** et les **garderies**
- les **photos scolaires** peuvent être proposées, mais jamais imposées.

## INFORMATION ET PAIEMENT



- Une **estimation des frais** doit vous être donnée en **début d'année**.
- Des **décomptes détaillés** doivent être envoyés en cours d'année.
- Si le **montant dépasse 50 €**, vous pouvez demander un **paiement en plusieurs fois**.

## CE QUE LES PARENTS DOIVENT FOURNIR



Vous devez fournir :

- un **cartable**
- un **plumier** vide
- une **tenue de sport**
- si nécessaire : bottes et vêtements de pluie

**L'école ne peut pas imposer de marque ou de magasin. Elle peut demander une couleur. Si un logo est exigé, l'école doit le fournir.**

## FRAIS POSSIBLES MAIS NON OBLIGATOIRES



L'école peut proposer, sans obligation :

- un achat groupé de **manuels** ou de **cahiers d'exercices** (avec ou sans abonnement numérique).  
**Si vous refusez, l'école doit fournir gratuitement le matériel nécessaire.**
- des **activités non obligatoires**
- un **abonnement** à une revue

## À RETENIR



- **Aucun droit d'inscription** ne peut être demandé.
- L'école ne peut **pas demander d'autres frais** que ceux mentionnés ci-dessus.
- Votre **enfant** ne peut **jamais** être **chargé de transmettre un paiement**.
- Le **non-paiement** ne peut entraîner **aucune sanction** (refus d'inscription, exclusion, etc.).

## EN CAS DE QUESTION OU DE DIFFICULTÉ



- Contactez la direction de l'école ou les représentants des parents.
- Vous pouvez aussi contacter l'Administration générale de l'Enseignement
  - > par **e-mail** : [gratuite.ensobligatoire@cfwb.be](mailto:gratuite.ensobligatoire@cfwb.be)
  - > par **courrier** : Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Service de la Gratuité (local 3F321)  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles
  - > par **téléphone** : **02 690 80 03**

année et à quel moment.



Des décomptes périodiques vous seront remis tous les .....

L'école ne pourra pas vous obliger à payer quelque chose qui n'apparaît pas sur ces documents.

<b>Frais scolaires autorisés</b> = les frais que l'école peut vous réclamer au coût réel (elle ne fait aucun bénéfice sur ces activités)	
Le prix d'entrée à la piscine et celui du déplacement pour y arriver	€ par semaine (...)
Les activités culturelles ou sportives auxquelles les élèves participeront cette année	
<i>Activité 1 (brève description)+ période</i>	€
<i>Activité 2</i>	€
<i>Activité 3</i>	€
Séjour (à la ferme, à la mer...)	€
<b>Frais scolaires facultatifs</b> = les frais que l'école peut vous proposer, mais vous n'êtes pas obligé de les accepter. Ça ne peut pas avoir de conséquences sur les apprentissages de votre enfant.	
Achats groupés facultatifs	
Abonnement à une revue	
<b>Frais extrascolaires</b> = les frais qui correspondent à des périodes, des activités ou des services qui ne sont pas obligatoires, par exemple le temps de midi, les garderies ou les repas. L'école peut vous les réclamer si vous décidez que votre enfant va en bénéficier.	
Ex : Photos scolaires	€
Ex : Repas	€

Description,  
période,  
récurrence

→ préciser  
clairement ce  
qui est acheté  
ou le contenu  
de  
l'abonnement

Il faut que le parent puisse aisément  
contacter la personne qui pourra l'aider



Si les frais scolaires dépassent 50 euros, vous pouvez demander à payer en plusieurs fois. En cas de difficultés, je vous invite à contacter (+